## Département du Bas-Rhin

#### COMMUNE DE WINTZENHEIM-KOCHERSBERG

Arrondissement de Strasbourg-Campagne

# EXTRAIT du PROCES-VERBAL des DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers élus: 11

Date de la convocation : 14 mars 2011

Conseillers

en fonction : **10** Secrétaire de séance : Patrick GRESSER

Conseillers présents : 10

## SEANCE du 25 mars 2011

### Etaient présents :

Le maire: Alain NORTH.

Les adjoints : Pascal STUTZMANN, Marcel NORTH, Nathalie GEIGER.

Les conseillers : Philippe KLEIN, Richard RUSCH, Christian HUBER, Daniel SCHOETZ, Patrick GRESSER,

Jean-Paul GLASSER.

Absents excusés : Néant Procuration : Néant.

#### **COMPTE-RENDU**

1° Le conseil municipal décide, à deux voix contre (C. HUBER, J-P. GLASSER), deux abstentions (P. KLEIN, R. RUSCH) et six voix pour, de mettre en place des concessions au cimetière communal pour trente et quinze ans comme suit :

- Pour trente ans :
  - > 90 € pour une tombe simple (2 m²)
  - > 150 € pour une tombe double (4 m²)
  - > 200 € pour une tombe triple (6 m²)
  - > 90 € pour un emplacement pour urne (1 m²)
- Pour quinze ans :
  - > 45 € pour une tombe simple (2 m²)
  - > 75 € pour une tombe double (4 m²)
  - > 100 € pour une tombe triple (6 m²)
  - > 45 € pour un emplacement pour urne (1 m²)

Le conseil décide que les concessions sont renouvelables ; il autorise le maire à choisir tout emplacement des concessions ; à accepter toute demande de transformation d'une concession individuelle ou collective et enfin, à signer tout document nécessaire avec les concessionnaires éventuels.

2° Le conseil municipal décide à quatre voix contre (J-P. GLASSER, C. HUBER, P. KLEIN, R. RUSCH) et six pour de contracter un emprunt auprès du Crédit Mutuel d'un montant de 250 000 €, à un taux d'intérêt de 4,10 %, pour une durée de quinze années avec une période de franchise en capital de trois ans. Le prêt servira à financer l'achat de terrains et la viabilisation de ces derniers dans le cadre du projet d'AFUA (voir conseil municipal du 28 janvier 2011)

- 3° Le conseil municipal décide à l'unanimité des présents, de conclure de nouvelles conventions pour louer les terrains appartenant à la commune comme suit :
  - avec Monsieur René HEYD, domicilié au 91, rue du Bitzen à Wintzenheim-Kochersberg (Bas-Rhin); parcelle cadastrée section 18, n° 98, d'une contenance de 60,89 ares au lieu-dit « Lerchenberg »; loyer annuel de 0,76 € l'are, loyer qui sera annuellement révisable selon l'indice des fermages publié en octobre de chaque année;
  - avec Monsieur René HEYD, domicilié au 91, rue du Bitzen à Wintzenheim-Kochersberg (Bas-Rhin); parcelle cadastrée section 16, n° 270, sur la surface libre de buissons et d'arbustes d'une contenance environ de 50 ares au lieu-dit « GENDNER »; loyer annuel de 0,56 € l'are, loyer qui sera annuellement révisable selon l'indice des fermages publié en octobre de chaque année;
  - avec Monsieur Jean-Luc STIEBER, domicilié au 5, rue Principale à Wintzenheim-Kochersberg (Bas-Rhin), parcelle cadastrée section 18, n° 128 mais seulement pour une surface de 14 ares, au lieu-dit «Judengasse»; loyer annuel de 0,57 €, loyer qui sera annuellement révisable selon l'indice des fermages publié en octobre de chaque année;

Le conseil municipal autorise le maire à signer lesdites conventions.

- 4° Le maire informe le conseil municipal des points suivants :
  - Après une mise en concurrence par un courrier en date du 23 février 2011 de trois entreprises (SATER Travaux Publics, ADAM Louis SA et GCM TP), un bon pour accord a été signé avec GCM TP afin :
    - De créer une plate-forme pour future voirie sur la commune, au lieu-dit « Weiher » pour un montant de 4283,40 € HT (5122,94 e TTC)
    - ➤ De mettre en forme un talus et créer un fossé au lieu-dit « Lehmgrube », pour un montant de 3720 € HT (4449,12 € TTC)
  - Un avenant n° 1 au lot n° 1 voirie du marché n° 1 conclu en 2010 pour le lieu-dit « Lehmgrube » avec l'entreprise GCM TP a été signé afin de prendre en compte la modification faite au B II Bordures Caniveaux Maçonnerie, la longueur du muret prévue au départ n'étant pas suffisante. Cet avenant s'élève à un montant de 1225 € HT (1465,10 € TTC).

5° Une discussion d'orientation budgétaire a lieu afin de préparer le budget primitif pour l'année 2011.

Fait et délibéré à Wintzenheim, le 25 mars 2011.

Suivent les signatures sur la feuille d'émargement.

Pour extrait conforme, le 28 mars 2011.

Le Maire Alain NORTH